



COMPTE- RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 juin 2020

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni à la Salle des Fêtes Marcel Devaux le lundi 22 juin 2020 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de Beauvois en Cambrésis.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Philippe CROMBOIS, Sylvain SAKALOWSKI, Nathalie GUENEZ, Aurélie HUET, Virginie DELSARTE, Mickaël CHRETIEN, Sophie TEMPEZ, Félicie BOUTHEMY, Maxime LUTICK, Sylvie VERMEIL, Laurye LALLEMANT, Guillaume MASSART.

Absents excusés : Jean-Luc FIEVET, Marylise BALESTRIE, Jean-Marie BACQUET (procurations données respectivement à Maxime LUTICK, Didier JACQUEMIN, Laurye LALLEMANT).

En préambule, le Conseil Municipal autorise l'inscription de quatre questions complémentaires à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 8 juin 2020 est ensuite adopté mais l'intervention de Guillaume MASSART lors de cette même réunion motive la prise de parole de trois membres du Conseil Municipal, à savoir :

Didier JACQUEMIN

« Je souhaite réagir suite à l'intervention de Mr MASSART lors du Conseil Municipal du 8 juin 2020.

Lorsque vous évoquez qu'une adjointe a été abandonnée, comment pouvez-vous dire cela alors que vous n'avez jamais assisté à une réunion d'adjoints et vous n'avez pas été présent à toutes les réunions de conseil municipal, dans le public. Le Maire et le Conseil Municipal ont toujours soutenu les adjoints ainsi que les conseillers municipaux.

-Vous dites qu'une procuration opportuniste a été utilisée ; avez-vous des preuves ?

-J'espère que les événements du village ne se résument pas aux concerts de l'Harmonie et aux galas de la GVB. J'ai assisté à d'autres manifestations ainsi qu'à des repas ; où étiez-vous ? le rayonnement de la commune et notre présence ne se limite pas à deux associations, parce que vous en faites partie. La fierté aurait voulu que lorsque l'on critique, on est exempt de tout reproche.

Je vous donne un conseil, vous souhaitez une collaboration alors ne soyez pas partisan du faites ce que je dis et non ce que je fais, cela vous évitera d'aller dans le mur. »

Gilberte BOITTIAUX

« Mr MASSART, pour répondre à votre lettre du précédent conseil concernant notre absence aux différentes manifestations et instances :

Durant ces 6 années de mandat, j'ai pu également constater votre absence lors de différents conseils de l'école primaire.

Cependant, en tant que Président des parents d'élèves, c'était votre devoir d'être présent.

Pouvez-vous nous répondre sur ce sujet ?

Contrairement à vous je le comprends et je pense qu'il faut être tolérant et que l'on ne doit pas juger les gens sans savoir le motif de leurs absences ».

Aurélié HUET

« Je souhaite réagir à l'intervention de Guillaume MASSART notamment le point concernant le Centre Social.

-Concernant les attaques publiques qu'aurait subi la Directrice du moment, si quelqu'un a été attaqué c'est bien le conseil d'administration, en subissant deux plaintes déposées par la Directrice au Tribunal Administratif.

-Mme la Directrice voulait augmenter les tarifs d'accueil de loisirs et dans un même temps diminuer le nombre d'enfants prétextant un manque de 50 000 € pour boucler le budget alors qu'il y avait à ce moment un fond de roulement de 240 000 €.

Les décisions que la Directrice a proposées, étaient donc incohérentes avec l'aspect financier du moment et auraient eu un impact préjudiciable tant au niveau des parents que des enfants concernés par le CLSH ».

Guillaume MASSART rétorque que ses horaires de travail liés à ses obligations professionnelles incitent à la tolérance sur les problèmes d'agenda soulevés.

1)Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Mr le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire du Cdg59 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord) a émis un avis favorable à l'avancement de Laurent BOITTE au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Pour permettre cette promotion, le Conseil Municipal doit créer ce poste au tableau des effectifs.

Yannick HERBET profite de l'occasion pour souligner le travail efficace et l'investissement personnel des membres des services administratifs de la Mairie, même durant le confinement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste.

2)Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

La décision de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe implique la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal qui s'établira comme suit à compter du 1^{er} juillet 2020.

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée
Cadre d'emploi des attachés territoriaux	
Attaché principal	1 poste à 35 h.
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux	
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	1 poste à 35 h
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	1 poste à 35 h
Adjoint administratif	1 poste à 35h 1 poste à 27h.30
Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	
Agent de maîtrise territorial	1 poste à 35 h
Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe	3 postes à 35h
Adjoint technique	5 postes à 35h 1 poste à 30h 1 poste à 20h
Cadre d'emploi des agents de police municipale	
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1 poste à 35 h

Le Conseil Municipal prend acte de cette modification.

3) Adhésion au SIVU « Murs Mitoyens du Cambrésis » pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Yannick HERBET relève que l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire et de démolir, déclarations de travaux, etc ...) a été longtemps assurée par les services de l'Etat (DDTM) dans le cadre d'une mise à disposition gratuite.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, toutes les communes dotées d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou d'une carte communale ne peuvent plus bénéficier de cette mise à disposition et doivent donc assurer cette compétence qui demande des moyens budgétaires et humains importants.

Cette compétence peut être déléguée à un EPCI étant entendu que le Maire est obligatoirement consulté pour avis et reste signataire des autorisations d'urbanisme.

Compte-tenu de la complexité de cette mission, source de nombreux recours, des contacts ont été établis avec le SIVU Murs Mitoyens du Cambrésis qui regroupe 80 communes de l'arrondissement dont les deux plus importantes, Cambrai et Caudry.

Sur la base des activités 2019, le montant de la participation financière 2020 serait de 8 273,03 €, variable d'année en année selon le nombre de dossiers à traiter ; ce transfert de compétence porterait sur les permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager et certificats d'urbanisme opérationnels, la commune conserverait l'examen des certificats d'urbanisme « information ».

Cette adhésion au SIVU Murs Mitoyens du Cambrésis ne pouvant être effective qu'au 1^{er} janvier 2021, une convention de mise à disposition ponctuelle pourrait être signée pour les quelques mois qui nous séparent de cette échéance.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur :

- l'adhésion au SIVU Murs Mitoyens du Cambrésis
- la mise à disposition ponctuelle des services de ce syndicat

Le Maire insiste sur la complexité juridique de ce type de dossiers et note qu'un recours au Tribunal Administratif de Lille a été déposé contre le PLU adopté en Octobre 2018.

4)Subvention 2020 au CCAS

La subvention communale constituant la principale source de recettes du CCAS ; il conviendrait de fixer dès à présent le montant de l'aide financière accordée cette année.

Une proposition à hauteur de 3 000 € est présentée au Conseil Municipal ; elle est acceptée à l'unanimité.

5)Reversement de subvention à la SEM Beauvois Distrelec

Yannick HERBET informe l'assemblée que la commune de Beauvois en Cambrésis a encaissé en lieu et place de la SEM Beauvois Distrelec une subvention de 108 304,08 € au titre du FACE pour des travaux de renforcement et de rénovation du réseau électrique.

Il convient que le Conseil Municipal autorise le reversement de cette somme indûment perçue, les crédits étant prévus au Budget 2020.

Opération adoptée à l'unanimité.

6)Fixation des taux d'imposition locale

Les produits des 3 taxes encaissées par la commune (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti) constituent près de 34 % des ressources annuelles de fonctionnement.

Les éléments d'information communiqués par la Direction Régionale des Finances Publiques permettent de prévoir un produit fiscal de 618 497 € pour 2020 (en maintenant les taux actuels), ainsi que des allocations compensatrices de 36 737 €, étant entendu que le produit de la Taxe d'Habitation sera encaissé sous forme d'une compensation et non d'un impôt.

Yannick HERBET présente les documents suivants :

- l'état 1259 établi par la Direction Régionale des Finances Publiques
- un tableau sur l'évolution des ressources fiscales
- un tableau sur l'évolution des bases d'imposition

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2020 des Taxes Foncières (Bâti et Non Bâti) et déterminer ainsi le produit fiscal qui apparaîtra au Budget Primitif en recettes de fonctionnement.

Yannick HERBET note que les bases d'imposition sont historiquement faibles par rapport à celles de communes du Cambrésis à population identique ; ce constat explique des taux relativement élevés afin d'obtenir un produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget.

Conformément aux engagements pris en 2014, et tenus depuis cette date, il préconise d'autant le maintien des taux actuels que la crise sanitaire en cours commence à avoir des répercussions sur l'économie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de stabiliser les taux de :

- Taxe Foncière Bâti : 34,35
- Taxe Foncière Non Bâti : 38,43
- Taxe d'Habitation : 15,40

7)Budget Primitif 2020

Les projets de Budget Primitif 2020 (Budget principal et budget annexe) ont été examinés par la Commission des Finances le 15 juin dernier ; ils sont accompagnés d'un récapitulatif du Compte Administratif 2019.

En premier lieu, Yannick HERBET revient sur l'exercice 2019 et le document qui avait été présenté à l'époque au Conseil Municipal.

***BUDGET PRINCIPAL**

Section d'investissement

L'exercice s'achève par un excédent de 20 88,20 € malgré l'importance des dépenses d'équipement (voirie, solde des aménagements de sécurité, Foyer Rural) qui s'élèvent à 313 570,34 €.

L'impact du remboursement de la dette (part capital) est toujours aussi important (147 691,61 €) il représente 29,68 % des dépenses.

La création du parking rue Berthelot et divers travaux ou achats complètent les dépenses.

Les recettes proviennent principalement (56,31 %) des opérations d'ordre ou de transfert (l'excédent de fonctionnement capitalisé atteint la somme de 272 568,15 €).

Le FCTVA s'est élevé à 33 519,53 € et la Taxe d'Aménagement à 9 081,37 €.

La commune a encaissé une partie (30 %) des subventions attribuées par l'Etat et le Conseil Départemental du Nord pour les travaux du Foyer Rural.

Elle a également perçu, en lieu et place de la SEM, deux subventions du FACE (l'une a déjà été reversée à la SEM, l'autre le sera en 2020).

Section de fonctionnement

On constate un nouvel excédent (153 122,14 €).

Ce bon résultat s'explique par une stabilisation des dépenses sous la barre des 1 600 000 € (1 592 779,41 €).

Les dépenses de personnel ont diminué de 23 300 € ainsi que les charges financières (- 18 900 €).

Par contre, les charges à caractère général ont progressé de 59 400 € de même que les charges de gestion courante (+ 24 000 €).

Les dépenses se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : 438 098,02 € (378 642,63 € en 2018) soit 27,50 %
- Charges de personnel : 739 646,94 € (762 927,60 € en 2018) soit 46,44 %
- Autres charges : 383 922,02 € (359 865,13 € en 2018) soit 24,10 %
- Charges financières : 23 411,08 € (42 283,96 € en 2018) soit 1,47 %

De leur côté, les recettes sont quasiment stables (1 745 901,55 € contre 1 752 460,26 € en 2018) malgré une diminution des remboursements des contrats aidés.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Remboursements sur rémunérations du personnel : 31 422,82 € (61 700,69 €) soit 1,80 %
- Produits des services : 62 032,14 € (65 527,11 € en 2018) soit 3,55 %
- Impôts et taxes : 1 162 684,08 € (1 156 455,06 € en 2018) soit 66,60 %
- Dotations, subventions : 464 976,78 € (443 043,69 € en 2018) soit 26,63 %

BUDGET GLOBAL

Le résultat de clôture du budget principal, compte tenu de la part affectée à l'investissement au Budget Primitif 2019 (272 568,15 €) et des résultats des exercices antérieurs, se solde par un excédent de 215 599,23 € (+ 414 059,18 € en Fonctionnement, - 198 459,95 € en Investissement).

***BUDGET ANNEXE Bernadette-Thérèse**

-L'exercice 2019 du Budget Bernadette-Thérèse a été marqué par la poursuite des ventes de terrain : 2 ont été comptabilisées, 2 autres devraient l'être en 2020. Il n'en resterait alors que 2 à céder.

Suite à cet exposé, le Maire retient essentiellement l'autofinancement important (200 000 € environ par an) apporté par la section de fonctionnement.

Il délivre ensuite ses commentaires sur le Budget Primitif 2020.

La crise sanitaire du COVID-19 va fortement impacter l'exercice budgétaire 2020 dans la mesure où :

-l'activité économique a été mise en sommeil durant près de trois mois, ce qui va perturber les travaux en cours (mise aux normes du Foyer Rural) et retarder les projets d'investissement.

-les recettes des services (cantine, locations de salles) vont diminuer.

-certaines dépenses vont augmenter (produits d'entretien, équipements de protection) alors que d'autres vont régresser (fêtes et cérémonies).

Par ailleurs il est à craindre que l'Etat ne pourra pas satisfaire toutes les attentes des collectivités territoriales compte-tenu des dépenses engagées ou à venir (soutien aux entreprises, financement du chômage, pertes de recettes fiscales, etc ...).

Les dotations attribuées en 2020 par l'Etat ne subiront aucune diminution mais qu'en sera-t-il dans les prochaines années ?

Le projet de budget qui est présenté se veut donc prudent ; il affiche une baisse aussi bien en Fonctionnement (1 820 000 € contre 2 000 000 € en 2019) qu'en Investissement (820 000 € contre 930 000 € en 2019)

INVESTISSEMENT

Le déficit 2019 reporté s'élève à 198 459,95 €, il est largement compensé en recettes par l'excédent de fonctionnement capitalisé.

L'essentiel des dépenses concerne les travaux de mise aux normes du Foyer Rural Marcel Devaux que l'on retrouve dans les restes à réaliser 2019 (188 920,02 €), dans les autorisations d'engagement (30 000 €) et dans les crédits à ouvrir (50 000 €).

Les autres dépenses concernent :

- le remboursement de l'emprunt (part capital)
- des travaux et achats divers
- l'installation obligatoire de défibrillateurs au Foyer Rural et à l'église
- le remboursement à la SEM Beauvois Distrelec de la subvention FACE

RECETTES

L'excédent de fonctionnement capitalisé (281 790,16 €) et le virement de la section de fonctionnement (292 292,14 €) représentent près de 70 % des recettes ; viennent s'y ajouter le FCTVA, des opérations d'ordre, les taxes d'aménagement ainsi que les subventions pour le Foyer Rural (près de 131 000 €) et des ventes de terrains.

FONCTIONNEMENT

Cette section est marquée par un nouveau repli de près de 200 000 €.

DEPENSES

La maîtrise des dépenses se poursuit s'agissant :

- des charges à caractère général (- 19 000 €) regroupées au chapitre 011(eau,gaz,carburant,assurances,matériel divers,entretien des bâtiments,fêtes et cérémonies,frais de télécommunications,etc...)
- des autres charges (-93 000 €) que l'on retrouve au chapitre 65 (indemnités des élus,contributions diverses,CCAS ,budget annexe,subventions aux associations et au Centre Social)

Les charges de personnel et les charges financières sont quasiment stables.

Si l'on excepte le virement à la section d'investissement et les opérations d'ordre, les dépenses se situent désormais à un niveau proche de 1 530 000 €.

RECETTES

- baisse des produits des services
- les produits fiscaux diminuent sous l'effet du repli des attributions de compensation versées par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (qui en contre-partie prend en charge la cotisation annuelle au SIDEN-SIAN par transfert de compétence)
- le montant des dotations et participations évolue légèrement (+ 11 000 €).

Yannick HERBET ajoute que ce budget est moins ambitieux du fait principalement de la crise sanitaire qui va amputer une partie de l'exercice 2020.

Le Maire détaille ensuite les deux Budgets Primitifs 2020 (budget principal et budget annexe).

***Budget annexe Lotissement Bernadette-Thérèse**

FONCTIONNEMENT

336 552,24 €

Dépenses

Emprunt (intérêts)	19 116,52 €
Variation de stocks	271 535,20 €
Transfert de charges financières	19 116,52 €
Créance Partenord	26 684,00 €
Arrondis de TVA	100,00 €

Recettes

Excédent 2019 reporté	26 934,31 €
Stock	191 749,39 €
Transfert de charges financières	19 116,52 €
Vente de terrains	20 000,00 €
Subvention d'équilibre	78 752,02 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 217 885,60 €

Emprunt (capital)	26 136,21 €
Stock	191 749,39 €

Recettes 459 941,25 €

Excédent reporté	161 722,05 €
Variation de stocks	271 535,20 €
Créance Partenord	26 684,00 €

En réponse à Guillaume MASSART, Yannick HERBET précise que le budget annexe disparaîtra au plus tard en 2027 et plus tôt si toutes les parcelles sont vendues (il en reste 4 à céder).

Il refait ensuite l'historique de ce dossier complexe.

*Budget Principal

Il s'équilibre à 821 191,66 € en Investissement et à 1 824 711,86 € en Fonctionnement.

Section Investissement

821 191,66 €

Dépenses

Déficit reporté	198 459,95 €
Emprunt (capital)	155 107,61 €
Restes à réaliser	194 320,02 €
Autorisation d'engagement	62 000,00 €
Foyer Rural	50 000,00 €
Travaux et achats divers	50 000,00 €
Défibrillateurs (Foyer Rural, Eglise)	3 000,00 €
Remboursement de la subvention FACE à la SEM	108 304,08 €

Recettes

Excédent de fonctionnement capitalisé	281 790,16 €
Opérations d'ordre	16 899,09 €
F C T V A	52 038,46 €
Taxes Aménagement	5 782,00 €
Restes à réaliser (subventions Foyer Rural)	110 989,81 €
Fonds de concours Communauté d'Agglomération CC	20 000,00 €
Ventes de terrains	41 400,00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	292 292,14 €

Les restes à réaliser 2019 (dépenses engagées et non mandatées) ainsi que les autorisations d'engagement de dépenses (acceptées par le Conseil Municipal précédent) sont également précisées.

RESTES A REALISER 2019

DEPENSES : 194 320,02 €

-Mise aux normes du Foyer Rural : 188 920,02 €
-Trottoirs rue Victor Watremez : 5 400,00 €

RECETTES : 110 989,81 €

-Subvention DETR : 56 404,81 €
-Subvention Conseil Départemental du Nord 54 858,00 €

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES

62 000 €

- Mise aux normes du Foyer Rural 30 000 €
- Equipements cuisine du Foyer Rural 21 000 €
- Chaises du Foyer Rural 11 000 €

FONCTIONNEMENT

1 824 711,86 €

Dépenses

Charges à caractère général	413 194,32 €
Charges de personnel	749 933,22 €
Autres charges de gestion courante	342 462,58 €
Atténuation de produits	340,00 €
Charges financières	21 458,61 €
Charges exceptionnelles	1 700,00 €
Opérations d'ordre	3 330,99 €
Virement à la section d'investissement	292 292,14 €

Recettes

Résultat 2017 reporté	132 269,02 €
Atténuation des charges	20 000,00 €
Produits des services	54 700,00 €
Impôts et taxes	1 226 826,00 €
Dotations, subventions	468 331,59 €
Autres produits	6 100,00 €
Produits financiers	12 985,25 €
Produits exceptionnels	3 500,00 €

Par 18 voix pour et 1 abstention (Jean-Marie BACQUET) ces deux budgets sont adoptés.

Guillaume MASSART interroge ensuite le Maire sur la possibilité de faire régulièrement des points d'étape sur la consommation des crédits budgétaires.

Yannick HERBET précise que rien ne s'y oppose mais note toutefois que ces documents ne seraient pas significatifs pour certains comptes dont l'utilisation n'est pas uniforme sur l'année.

8) Désignation d'un représentant de la commune au sein de la CLECT

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la création entre l'EPCI (en l'occurrence la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis) et ses communes membres d'une Commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).

Cette instance a vocation à se réunir lors de chaque nouveau transfert de charges afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI.

Il revient au Conseil Municipal de désigner en son sein un élu qui siègera à ladite commission.

Yannick HERBET est nommé à l'unanimité.

9) Etablissement de la liste du jury criminel

Le Maire informe l'assemblée que la liste préparatoire communale 2021 des jurés d'assises doit être dressée par tirage au sort effectué publiquement par le Conseil Municipal à partir de la liste électorale.

Six personnes âgées de plus de 23 ans et n'ayant pas siégé en qualité de juré depuis 2015 sont alors désignées. Il s'agit de :

- Mme CAUDRON Cécile ép. VITRANT
- Mme TRANNOY Adeline
- Mme COUVEZ Sandrine
- Mme TIRFOIS Eliane ép. GUINET
- Mme SILVA NOIVO Natalia ép. JOVENET
- Mr Jacqy SAKALOWSKI

10) Précisions sur les délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 23 mai 2020, a accordé 14 délégations de pouvoir au Maire.

Le libellé de 2 de celles-ci a fait l'objet d'une lettre d'observations de Mr le Sous-Préfet de Cambrai, parvenue ce jour en Mairie, qui estime que les conditions ne sont pas clairement établies.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de rédiger de la manière suivante les deux alinéas concernés (en caractère gras figurent les ajouts).

-demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions **d'un montant inférieur à 100 000 €.**

-procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux **faisant partie exclusivement du domaine privé communal.**

Adopté à l'unanimité.

11) Demande de subvention au Conseil Départemental du Nord pour les aménagements de sécurité

Le Conseil Départemental du Nord a la charge de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Parmi les opérations éligibles à cette dotation figurent des aménagements de sécurité (bandes d'éveil, marquage au sol) destinés à limiter la vitesse des automobilistes empruntant la RD 74 (direction Bévillers-Beauvois en Cis) à hauteur de l'intersection avec la voie menant à la déchetterie.

Les travaux prévus consisteraient à :

- créer 6 bandes d'éveil sur la chaussée
- implanter un panneau lumineux solaire au droit de la première bande
- modifier le marquage au sol existant
- déplacer le panneau Stop pour améliorer la visibilité des automobilistes venant de Boussières

Le Conseil Municipal est invité à solliciter cette subvention d'un montant de 80 % de la dépense HT.

Didier JACQUEMIN précise que les contrôles effectués par le Conseil Départemental du Nord du 5 au 11 mars dernier ont permis de relever :

- une vitesse excessive des véhicules : 15/jour roulent à plus de 90 km/h
- un trafic relativement important : 1762 véhicules de loisirs, 135 poids lourds

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de demander l'appui financier du Conseil Départemental du Nord pour ces travaux.

12) Informations diverses

*Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis : le Conseil Communautaire sortant s'est réuni le 16 juin 2020 pour le vote du Budget Primitif 2020, l'élection du nouveau Bureau est prévue le 10 juillet.

*Le Maire a été saisi de plusieurs demandes d'occupations d'équipements communaux émanant du Centre Social l'Escale, des Colombophiles et des pratiquants du tennis de table.

L'application des contraintes sanitaires actuelles pose problème.

Les intéressés vont être invités à présenter par écrit les dispositions qu'ils envisagent d'adopter.

*Les forains sollicitent l'autorisation de s'installer à l'occasion de la Ste Anne ; le Maire va rencontrer l'un de leurs représentants. Il envisage de ne pas s'opposer à leur demande sous réserve d'obtenir de leur part un protocole sanitaire en bonne et due forme.

Le site devra également être précisé compte-tenu des travaux en cours à la Fabrique.

*Yannick HERBET signale la recrudescence d'incivilité et de nuisances sonores dans la commune (aboiments de chiens, regroupements intempestifs au Bassin Rond et au Pont Lapin).

Laurie LALLEMANT regrette la disparition du poste AILE (qui n'est plus subventionné par le Conseil Départemental du Nord).

Sylvain SAKALOWSKI préconise la pose de panneaux.

*Maxime LUTICK présente deux projets :

La rénovation du site Web de la commune et une application mobile pour diffusion d'informations (abonnement annuel de 399,36 € TTC sans engagement de renouvellement)

Yannick HERBET propose de faire un essai d'un an et établir un bilan à l'issue.

*Gilberte BOITIAUX précise que la commune peut prétendre au label « écoles numériques 2020 » qui permettrait l'achat de tablettes pour les élèves de l'école Maurice CAREME.

Le dossier pédagogique doit être présenté par la Directrice de l'établissement, Mme PENET.

La subvention espérée atteint 50 % de la dépense HT (limitée à 14 000 €).

-La remise des prix à l'école primaire est prévue le 2 juillet à 14 heures ; le goûter sera pris en charge par l'association de parents d'élèves.

-Gilberte BOITIAUX informe le Conseil Municipal que l'Amicale Laïque va offrir aux élèves de CM2 (25 enfants) une tablette qui leur sera remise en septembre, ceci en compensation de la classe de neige et autres activités qui n'ont pas pu se dérouler.

*Nathalie GUENEZ note qu'une nouvelle distribution de masques à domicile se déroulera à partir du 24 juin en même temps que celle du dernier Beauvois Infos.

*Le Maire a été sollicité par 3 beauvoisiens pour une aide financière à l'achat de vélos électriques. Une prime de l'Etat peut en effet être accordée à condition que la commune participe également.

Yannick HERBET propose au groupe minoritaire de se charger de ce dossier et revenir ensuite devant le Conseil Municipal.

*Dominique PLATEAUX précise les coûts suivants :

-400 € pour le changement de signalisation rues J.Bte Lebas et Aristide Briand

-400 € pour les 20 l de désherbant utilisé au cimetière (à prévoir 4 fois/an)

*Sophie TEMPEZ note que Round Up vient de commercialiser un nouveau produit.

Dominique PLATEAUX informe ensuite le Conseil Municipal que l'achat d'un engin mécanique polyvalent (cimetière, allées, trottoirs, caniveaux) coûterait 20 000 €.

S'agissant de l'arrosage des fleurs (3 jours/semaine) 6000 l d'eau sont utilisés.

*Dans le cadre du changement de sens de circulation rue J.Bte Lebas, Guillaume MASSART craint des difficultés pour les accès (et sorties) au parking de l'école.

*Répondant à Sylvie VERMEIL, Yannick HERBET rappelle que les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal sont réputés publics lorsqu'ils sont validés par le Conseil Municipal, ils sont ensuite diffusés sur le site internet de la commune.

*Didier JACQUEMIN indique à Sylvain SAKALOWSKI qu'une visite du chantier de La Fabrique sera organisée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.10